

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
NOMBRE DE MEMBRES

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 038-213802358-20251204-AR222025-DE



Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Sept

Délibération n° 22-2025

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026

L'an deux mil Vingt-cinq et le quatre décembre,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 27 novembre 2025

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,

Pouvoir : S. TRESSE donne pouvoir à F. BAILLY

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Y. JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter le Budget Primitif en fin d'année afin d'avoir les crédits nécessaires pour l'achat de l'ancienne ferme TERRIER dès le début d'année 2026.

Le Compte Administratif n'ayant pas encore été adopté au moment du vote du Budget Primitif, celui-ci est voté sans reprise des résultats, dans ce cas, lorsque le compte administratif aura été voté, il sera nécessaire d'adopter un budget supplémentaire avec affectation des résultats.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Communal pour l'année 2026 :

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → 360160 €
- Recettes de fonctionnement → 360160 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → 284690 €
- Recettes d'investissement → 284690 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- d'Approuver le Budget Communal pour l'année 2026.

➤ 7 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

